

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE NATATION LYCEE JEAN AICARD



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

NATATION

Lycée Jean AICARD-HYÈRES

La section sportive scolaire de natation a pour objectif d'offrir, aux élèves retenus, les conditions optimales favorisant à la fois la **réussite scolaire et l'épanouissement sportif**. La spécialisation dans une activité sportive bien définie, nécessite désormais pour pratiquer à haut niveau, de s'entraîner quotidiennement. La structure au sein de laquelle votre enfant envisage d'évoluer propose ce volume d'entraînement.

Toutefois, avec le surplus de dépense physique, le temps passé à l'entraînement et les compétitions les moments de travail seront à gérer de manière harmonieuse mais aussi très rigoureuse, afin que les activités scolaires ne soient JAMAIS délaissées. Elles restent prioritaires

C'est pourquoi, les responsables veilleront tout particulièrement sur la capacité à mener parallèlement SPORT et ETUDES.

SUR LE PLAN SCOLAIRE, l'élève entre en priorité dans une classe de seconde de détermination en vue de la préparation d'un baccalauréat L, S, ES, STMG ST2S. Eventuellement, certains élèves pourront être admis directement en première ou en terminale.

Le responsable du suivi scolaire, en collaboration avec l'entraîneur informera régulièrement les parents des problèmes scolaires qui peuvent se poser.

L'internat féminin offre une solution d'hébergement de proximité pour les élèves qui habitent à plus de 20 kilomètres du lycée. Des places d'internat peuvent être offertes aux garçons au lycée AGRICAMPUS.

SUR LE PLAN SPORTIF, les nageurs et nageuses entrent dans un processus de formation sportive de haut niveau.

L'appartenance à la section sportive du lycée Jean Aicard n'implique pas forcément d'être nageur au club de l'ACH.

En plus des compétitions fédérales les nageurs pourront, éventuellement en accord avec l'entraîneur, participer au sein de l'UNSS à un championnat de France.

Par ailleurs, la présence au cours d'éducation physique est obligatoire sauf disposition administrative particulière à cet égard.

LE SUIVI MEDICAL sera coordonné par le docteur Barallini. Chaque élève effectuera une visite médicale approfondie de rentrée avec un ECG au repos obligatoire la première année d'inscription.

En conséquence, un engagement dans cette section nécessite d'assumer ses responsabilités dans la rigueur la plus totale afin d'aboutir à l'objectif que nous nous sommes fixé soit de conduire avec succès et harmonie études et sport de haut niveau.

Extrait de la convention Club/ Etablissement:

Article 3: Dispositions pédagogiques

En concertation avec les responsables techniques et pédagogiques (entraîneurs, coordonnateur), l'emploi du temps des élèves relevant de la section est aménagé pour leur permettre de participer aux entraînements et séances de préparation physique.

A cet égard:

- pour les élèves de seconde, les enseignements d'exploration de niveau 1 SES et de niveau 2 MPS seront choisis permettant un regroupement dans une même classe

COUT ANNUEL DE L'INTERNAT en pension complète: environ 1200 €

Des aides sont envisageables dans le cadre du fonds lycéen

L'appartenance à la section sportive nécessite travail, rigueur et volonté. Il est indispensable pour l'élève de savoir gérer son temps et d'être autonome, même si l'entourage scolaire, sportif et médical veille au fonctionnement le plus performant de la structure.

Au regard de tous ces éléments, la première année d'intégration à la section sportive sera une année probatoire.

Les élèves qui n'auraient pas donné satisfaction

- au plan scolaire
- au plan du comportement

et surtout dont les potentialités pour atteindre le haut niveau de pratique s'avéraient de pas s'épanouir, seront invités à quitter la section et éventuellement réintégrer leur établissement d'origine.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser:

- au Lycée : **Monsieur Jean-Marc MONGIN, Professeur EPS, Responsable de la scolarité : Jean-Marc.mongin@ac-nice.fr**
- A l'ACH : **Madame Annick DESUSINI Tél. 06 20 41 30 11, Entraîneur du club**

ECHEANCIER

- **MERCREDI 26 AVRIL 2017**: Fin du dépôt des candidatures au Lycée Jean AICARD - 4, avenue Gallieni BP 706 - 83412 Hyères Cedex

Pièces constituant le dossier de candidature: (Cf. dossier annexe)

Pour les élèves faisant leurs études dans un établissement privé sans contrat, faire une demande d'examen de passage le plus tôt possible au Lycée Jean Aicard.

- Journée de recrutement

Les candidats se présenteront avec leurs parents :

Le Mercredi 3 mai à 13h30 au Lycée Jean AICARD à Hyères.

Une information générale sera donnée à cette occasion.

A l'issue de la journée, deux listes seront établies :

1°) les candidats éliminés en activité Natation.

2°) les candidats retenus sous réserve d'acceptation du dossier scolaire et médical.

- **26 MAI 2017**: Retour du dossier médical à faire remplir par le médecin spécialisé recommandé lors des tests ou le médecin de votre choix.

- Un examen médical annuel conforme à la réglementation actuelle.

- un ECG au repos

Les sportifs de haut niveau peuvent fournir un justificatif.

- **5 JUIN 2017**: Commission d'admission définitive.

Touts les candidats seront informés individuellement des résultats définitifs.

Les candidats doivent choisir le lycée Jean Aicard en premier vœu dans le cadre de la procédure AFFELNET

MOYENS DE COMMUNICATION DELAIS DE ROUTE

I - MOYENS DE COMMUNICATIONS

A) S.N.C.F.

- Gare de Hyères située à 1,5 km du Lycée

B) Réseau routier

- En provenance des Alpes-Maritimes: autoroute sortie Hyères
- En provenance du Var: autoroute A57 sortie Hyères
à gauche au premier rond-point du début de la rocade de la ville
d'Hyères

C) Transport par autocars

- Les transports en commun desservent le Lycée au départ de la Gare
de Toulon

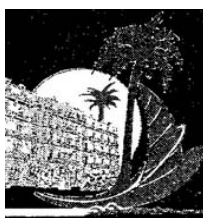
II - DELAIS DE ROUTE

A) Département des Alpes-Maritimes

- 1h30 à 1h40 par route du point le plus éloigné du département.

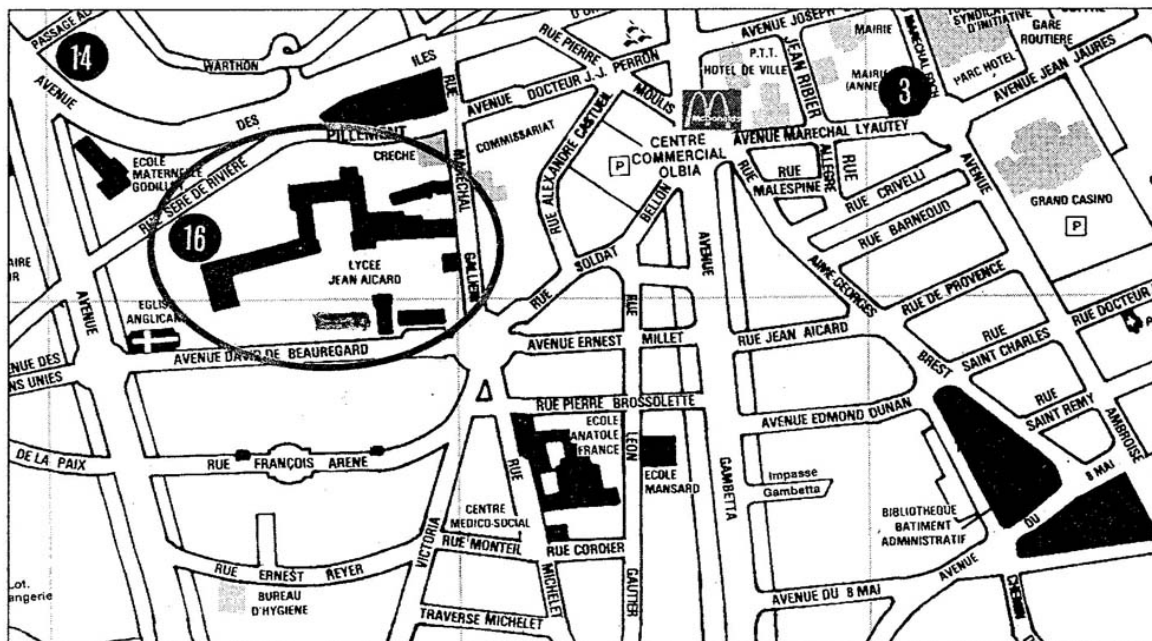
B) Département du Var

- Var Est: 1h00 par route ou rail
- Var Ouest: 30 à 40 minutes.



PLAN DE SITUATION

LYCÉE JEAN AICARD



SECTION SPORTIVE

LYCEE JEAN AICARD HYERES



DOSSIER DE CANDIDATURE

A RETOURNER COMPLET AVANT LE **26 Avril 2017**
Au Lycée Jean AICARD
4, rue Gallieni BP 706 83412 HYERES CEDEX

Rencontre avec les familles le mercredi 3 Mai à 13H30

- Fiche n°1 -Exemplaire du Contrat du nageur signé
- Fiche n°2 -Fiche de renseignements scolaires
- Fiche n°3- Renseignements sportifs
- Photocopie des bulletins scolaires de l'année (1er et 2ème trimestre)
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du domicile familial

Fiche n°1 : CONTRAT DE L'ATHLETE DE LA SECTION

Tout candidat à l'intégration à la section sportive du lycée Jean Aicard s'engage à remplir les conditions suivantes:

A/ PRESENCE AUX ENTRAINEMENTS:

Toute absence aux entraînements ne pourra être justifiée que par un état physique interdisant la pratique de l'activité, ou par un cas de force majeure.

En cas d'absences injustifiées répétées, le renvoi de la structure sera envisagé.

B/ PARTICIPATION A L'EDUCATION PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT:

L'appartenance à la section ne dispense nullement des cours assurés par les professeurs d'E.P.S. de l'établissement.

Toute absence injustifiée pourra être l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi de la section.

Seules les mesures spécifiques de dispenses concertées annuleraient les dispositions précédentes.

C/ DISCIPLINE ET HYGIENE DE VIE:

La pratique d'une activité exige un comportement de qualité; ne pourront être tolérés:

- Tout manquement aux consignes d'horaires et de repos.
- Le tabagisme.
- L'absorption de boissons alcoolisées.
- Le dopage
- Le respect des installations, la courtoisie et la politesse devront être de rigueur.

D/ TRAVAIL SCOLAIRE:

L'appartenance à la section ne pourra être en aucun cas une excuse d'absence ou de retard scolaire.

La pratique intensive d'une activité n'étant pas incompatible avec des résultats scolaires satisfaisants.

E/ SUIVI SCOLAIRE:

En cas de baisse significative des résultats, une suspension provisoire ou définitive pourra être envisagée, après consultations des différentes parties en cause afin de consolider le travail scolaire.

La réintégration au sein de la section n'étant alors fonction que d'une meilleure prestation scolaire.

C'est la raison pour laquelle, nous mettons en place un véritable suivi scolaire en proposant la structure suivante:

- **un coordonnateur scolaire est en relation étroite avec tous les professeurs principaux des élèves**
- **le représentant du club participe aux conseils de classe**

Les élèves faisant partie de la section doivent être des ambassadeurs du lycée et du club.

Leur comportement devra être irréprochable tant à la section que dans leur club, en sélection etc...

En cas de non-respect de ces clauses, les responsables de la section peuvent être amenés à prendre des sanctions: exclusion temporaire, définitive, sanction disciplinaire, sportive etc...

Je soussignée certifie avoir pris connaissance du contrat et m'engage à le respecter.

Signature du nageur

Signature des parents

Fiche n°2 : RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Photo
obligatoire

Nom: Prénom:
Date de naissance: Lieu:
Département:

Adresse des Parents (ou du représentant légal):

Madame - Monsieur

Tél.dom. : Tél.bur. : Tél. supplémentaire :

Mail :

Profession du père:

Profession de la mère:

SITUATION SCOLAIRE ACTUELLE

Nom de l'établissement:

Adresse:

..... Tél.

Classe suivie: Langue vivante 1:

Langue vivante 2:

SITUATION SCOLAIRE PROCHAINE

Nom de l'établissement: LYCEE JEAN AICARD

Adresse: 4, Ave Galliéni 83412 HYERES Cedex

Classe demandée: Langue vivante 1:

Langue vivante 2:

Enseignement exploration N°1 SES.

Enseignement exploration N°2 MPS

Régime demandé: Internat (coût annuel de l'internat : environ 1200 €)

Demi-pensionnat - Externat

Diplômes envisagés:

Profession souhaitée:

